



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2015, Centre universitaire Jean-Francois Champollion - CUFR. hceres-02041263

HAL Id: hceres-02041263

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041263>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit public - Administration et gestion territoriale, économique et sociale

- Université Centre Universitaire Jean-François Champollion – CUFR,
Université Toulouse 1 Capitole - UT1 (déposant)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sociétés, patrimoines, cultures

Établissement déposant : Centre Universitaire Jean-François Champollion – CUFR, Université Toulouse III – Paul Sabatier – UPS (déposant)

Établissement(s) cohabilité(s) :

La mention de master *Droit public - Administration et gestion territoriales, économique et sociale*, organisée par le CUFR Champollion, est constituée d'une seule première année de master (M1). Il n'existe pas, à ce jour, à Albi de seconde année (M2).

Les objectifs poursuivis par cette formation sont triples. D'une part, il s'agit d'approfondir les matières de droit public étudiées en licence (à Albi ou en Licence droit public à Abidjan) pour un prolongement d'études en M2. D'autre part, des cours spécifiques ont pour but de préparer les étudiants aux concours administratifs. Enfin, le dernier objectif poursuivi consiste en un accès à la professionnalisation plus directe par la voie d'un recrutement contractuel (dans les collectivités territoriales ou en cabinet d'avocat).

La formation, organisée en un parcours unique, est ouverte aux étudiants, en formation initiale ou en formation continue, titulaires d'une licence en droit ou en AES.

Avis du comité d'experts

L'intitulé de la formation laisse perplexe tant il paraît peu lisible : *Droit public, Administration et gestion territoriale, économique et sociale*. Il ne correspond pas à l'intitulé du M1 de l'Université Toulouse 1 Capitole (qui se décline en plusieurs parcours) dont il s'inspire et avec lequel il entretient des liens importants (nombreux sont les enseignants-chercheurs qui réalisent le même cours à Toulouse et à Albi), mais dont il se détache pour tenir compte d'objectifs locaux en partie distincts. Le choix de cet intitulé correspond davantage à une volonté, d'une part, de permettre une prolongation d'études au niveau master des étudiants de la Licence AES (Administration économique et sociale), et, d'autre part, de permettre aux étudiants ayant suivi ce M1 de candidater à un nombre plus important de M2.

Le triple objectif poursuivi par ce master est sans aucun doute ambitieux, mais la modestie du nombre d'étudiants inscrits (minimum 10 en 2010 ; maximum 22 en 2013 ; moyenne à 17) impose de s'interroger sur la nécessité de recentrer ces objectifs et d'en limiter le nombre. Ainsi, si deux cours de la maquette (« Culture générale » et « Note de synthèse ») ont pour ambition de donner aux étudiants des compétences pour les concours administratifs, la disparition du premier de ces cours à l'avenir (remplacé par un cours de « Droit du patrimoine public culturel ») doit entraîner une réflexion sur l'opportunité de continuer à poursuivre l'objectif de la préparation aux concours (surtout qu'un nombre important d'étudiants poursuit de toutes façons en M2 : 18/22 en 2013-2014). Il est regrettable également qu'aucun enseignement de droit européen ne soit présent dans la maquette d'une formation à l'intitulé si général.

La formation ne bénéficie pas d'un positionnement aisé ni dans son environnement recherche, ni dans son environnement socio-économique. En effet, s'agissant de l'environnement recherche, si le CUFR Champollion s'est doté d'un laboratoire, le GREJA (Groupe de recherche et d'études juridiques d'Albi), antenne délocalisée de quatre laboratoires toulousains renommés (Institut Maurice Hauriou, IDETCOM (Institut du droit de l'espace, des territoires et de la communication), Centre toulousain d'Histoire du droit et des idées politiques, Institut de Droit privé), on ne peut considérer que le M1 est adossé à la recherche dans la mesure où les axes de recherche ne transparaissent pas dans la liste des cours de la formation. L'absence de M2 pénalise ici fortement le rattachement à la recherche. S'agissant de l'environnement socio-économique, les liens avec les milieux socio-économiques sont limités (faible part de

professionnels dans l'équipe pédagogique ; défaut d'association des professionnels au pilotage de la formation, peu de débouchés semblent offerts aux étudiants). Les collectivités territoriales ou les entreprises locales ne constituent pas un vivier de besoins locaux (un stage est certes obligatoire mais déjà l'offre semble peu importante). Ainsi, si le M1 apparaît comme une formation de proximité permettant aux étudiants, dont une proportion importante est boursière (40 à 50%), de ne pas quitter Albi, cette proximité ne résulte pas d'un besoin socio-économique local, mais seulement de l'origine des étudiants, lesquels devront de toute façon quitter Albi pour accéder à un M2.

L'équipe pédagogique (9 enseignants-chercheurs) est composée de maîtres de conférences en poste à Albi et de professeurs et maîtres de conférences de l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1). Aucun professeur n'est en poste à Albi (mais il est envisagé d'ouvrir un tel poste) et le dossier n'indique nullement si les maîtres de conférences disposent de l'habilitation à diriger des recherches, ce qui constitue une difficulté dans l'adossement du master à la recherche. Un cours (celui de droit de la fonction publique) est confié à un professionnel (une avocate). Un TD (travaux dirigés) semble être confié à un responsable d'une cellule « marchés publics » mais, si le dossier le mentionne, le tableau annexe des effectifs ne l'indique pas et préfère indiquer la réalisation d'un TD de droit pénal par un professionnel, matière qui ne figure pas dans la maquette ! Une association plus importante des professionnels locaux (notamment en TD) pourrait permettre de tisser des liens plus étroits entre l'équipe de formation mais surtout les étudiants et le milieu économique et professionnel local, ce qui pourrait alors se traduire par une offre de stage et des débouchés plus substantiels. La formation manque d'un réel pilotage car le pilotage semble beaucoup plus effectué au niveau du département Droit dans son ensemble qu'au niveau du M1 lui-même. Un conseil de perfectionnement a été mis en place, ce qui est intéressant, mais il est dommage que l'annexe devant présenter un exemple de compte rendu n'ait pas été fournie !

Ce défaut de pilotage se traduit par un manque cruel d'informations (alors que le dossier évoque l'existence d'un tableau de bord !) concernant le devenir des étudiants (taux d'abandon ou de réussite non signalés ; identités des M2 dans lesquels les étudiants poursuivent leurs études non indiquées (et ceci malgré un taux de poursuite en M2 satisfaisant) ; taux d'insertion professionnelle et métiers exercés non mentionnés) et leur origine. L'absence de ces informations est d'autant plus surprenante que le CUFR Champollion s'est doté d'un outil, l'observatoire de la vie étudiante, qui réalise, selon le dossier, des enquêtes approfondies.

La précédente évaluation avait déjà soulevé la plupart des critiques ici mentionnées (effectifs faibles ; absence de M2 ; adossement limité à la recherche ; pertinence du maintien de la formation). Force est de constater que ces problèmes demeurent.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le CUFR Champollion s'est doté d'un groupe de recherche, antenne locale de laboratoires de l'UT1. Ce groupe a une réelle activité (colloque, tables rondes...). Mais le M1 droit public y est peu adossé car les axes de recherche (qui s'intègrent dans le champ disciplinaire choisi) ne présentent que peu de liens avec les enseignements du M1. Des conférences et journées d'études à venir sont d'ores et déjà prévues.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les « jeudis de l'insertion » qui sont des rencontres avec des professionnels sous forme d'ateliers (rédaction de CV, entretiens de recrutement...) mis en place au niveau du CRUF sont une belle réalisation. Leur fréquentation par les étudiants du M1 n'est pas précisée. Des sorties pédagogiques existent mais se raréfient.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un stage obligatoire de deux semaines est organisé, ce qui est court pour un M1. Un rapport écrit est rendu. Il ne donne lieu à une soutenance que devant le seul enseignant-chercheur directeur du stage. Mais les étudiants disposent aussi d'un tuteur de stage dans l'entité d'accueil, ce qui est une bonne formule. On ne sait pas si les deux communiquent entre eux de façon formalisée. Manque d'informations sur l'identité et la réalité de ces stages.</p>

Place de l'international	Programme Erasmus avec 9 universités européennes et partenariat avec l'institut universitaire d'Abidjan où une 3 ^e année de licence de droit public du CUFR est dispensée permettant l'accès des diplômés au M1. Mais les données manquent pour connaître l'accès réel des étudiants du M1 à Erasmus et si des étudiants d'Abidjan intègrent le M1. Trop peu de données sur la mobilité entrante ou sortante.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les étudiants proviennent d'une licence en droit ou en AES (sans que la proportion ne soit indiquée). Le faible effectif (dix-sept étudiants en moyenne) permet un accompagnement individuel mais il n'existe pas de dispositif organisé d'aide à la réussite. Un contrat d'études personnalisé (adaptation des enseignements et des examens) est prévu pour les étudiants à statut particulier.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les cours et travaux dirigés (TD) ont lieu essentiellement en présentiel. L'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication est limité aux cours de l'UNJF (université numérique juridique francophone), ce qui est d'autant plus regrettable que les effectifs sont limités. L'acquisition des langues étrangères n'est pas très valorisée : un TD semestriel seulement. Les coefficients diffèrent d'une langue à l'autre s'agissant de la part de l'oral et de l'écrit sans explication de cette différence.
Evaluation des étudiants	LA méthode d'évaluation est classique (écrits/oraux ; validation par compensation et par capitalisation). On note une absence d'informations sur la façon dont s'organise le contrôle continu pour les matières assorties de TD. Une session de rattrapage est prévue à la condition que l'étudiant ait obtenu la moyenne générale de 8/20.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il n'existe pas de dispositif propre au M1 droit public. Le renvoi au dossier « champ » qui contient pourtant sur ce point des informations essentiellement relatives à la licence en droit, laquelle ne fait pas partie du même champ de formation, n'est pas pertinent ! L'annexe descriptive au diplôme est indigente.
Suivi des diplômés	Un bon dispositif général mis en place au niveau du CUFR, lequel va plus loin que les exigences ministérielles. Mais aucune mise en œuvre par le M1. On note l'absence de données quantitatives ou qualitatives concernant les étudiants du M1 (sauf le nombre d'étudiants poursuivant en M2).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le dossier est confus sur ce point. Un conseil de perfectionnement existe au niveau du département Droit, mais un autre existe-t-il au niveau du M1 ? L'évaluation par les étudiants semble sous utilisée par eux, ce qui est anormal eu égard aux faibles effectifs (des encouragements devraient permettre de parvenir à de bons taux de réponse). L'autoévaluation est réaliste.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Bon taux de poursuite en M2.

Points faibles :

- Adossement à la recherche assez insuffisant en raison de l'absence de M2 et du manque de cohérence entre les axes du laboratoire et les spécialités des enseignants-chercheurs d'une part et la maquette d'enseignement d'autre part.
- Positionnement dans son environnement local socio-économique peu évident.
- Faible attractivité malgré une formation ayant pour légitimité annoncée la proximité.
- Données quantitatives et qualitatives sur l'origine et le devenir des étudiants très insuffisantes.

Conclusions :

La pertinence de ce M1 n'apparaît pas avec évidence. Les objectifs poursuivis sont trop nombreux (préparation concours ; poursuite M2 ; concours du barreau) surtout au regard de la faiblesse des effectifs et ils entraînent des contradictions (formation de proximité mais absence de M2 ; volonté d'adossement à la recherche mais aucun enseignement à ce jour n'y est réellement adossé...). Ces contradictions transparaissent à la lecture de l'intitulé du M1 qui est particulièrement compliqué : « master de droit public. Administration et gestion territoriale, économique et sociale ».

Observations de l'établissement

La Directrice,

Au Directeur de la Section des
Formations et diplômes

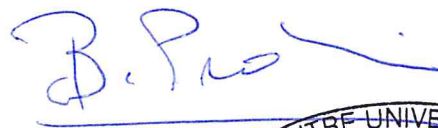
HCERES

Objet : observations rapports HCERES des formations du CUFR Champollion

Monsieur le Directeur,

Suite aux rapports d'évaluations des formations du CUFR Champollion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste exhaustive des formations n'appelant pas d'observations de la part de l'établissement.

La Directrice,



Brigitte Pradin



PJ : Annexe Liste des diplômes sans observations.

ANNEXE : Liste des diplômes sans observations

LICENCES

Licence LLCER - S3LI160011088-011329-RT

Licence Lettres Modernes S3LI160011082-010769-RT

Licence Droit - S3LI160011068-010948-RT

Licence AES - S3LI160011080-010946-RT

Licence Histoire - S3LI160011081-010029-RT

Licence Informatique - S3LI160011089-010256-RT

Licence Mathématiques - S3LI160011090-010259-RT

Licence STAPS - S3LI160011092-011279-RT

LICENCES PROFESSIONNELLES

Licence professionnelle EPRE - S3LP160011072-010226-RT

Licence professionnelle 3M - S3LP160011075-010239-RT

Licence professionnelle CGPI - S3LP160011076-010241-RT

Licence professionnelle DCFO - S3LP160011077-010243-RT

Licence professionnelle EBD - S3LP160011078-010247-RT

Licence professionnelle GCPISH - S3LP160011079-010249-RT

MASTERS

Master Psychologie - S3MA160011052-010854-RT

Master Droit public - S3MA160011055-011133-RT

Master Droit notarial - S3MA160011057-011009-RT

Master Droit privé - S3MA160011059-011022-RT

Master SCI - S3MA160011070-011057-RT

Master MAP - S3MA160011135-011417-RT.